

Délibération n° 2 du 11 juillet 2026
portant désignation des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures et spéciales

Historique :

Créée par : Délibération n° 2 du 11 juillet 2026 portant désignation des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures et spéciales

JONC du 17 juillet 2026
Page 16320

Modifiée par : Délibération n° 6 du 7 août 2026 portant actualisation de la composition des organes du congrès et de la désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs

JONC du 19 août 2026
Page 17741

Article 1^{er}

La commission des finances et du budget (CFB) est composée comme suit :

- M. Pascal Sawa,
- Mme Odri Wajoka,
- Mme Laurie Humuni,
- M. Pierre-Chanel Tutugoro,
- Mme Omayra Naisseline,
- Mme Cynthia Jan,
- M. Edwin Billiet,
- M. Levay Roy,
- Mme Naïa Wateou,
- M. Jordan Courtot,
- Mme Nadeige Faivre.

Article 2

La commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales (CLREF) est composée comme suit :

- M. Pierre-Chanel Tutugoro,
- Mme Maria Waka,
- M. Jean-Albert Wadedeu,
- Mme Omayra Naisseline,
- Mme Laurie Humuni,
- Mme Amandine Bui-Duyet,
- M. Gil Brial,
- M. Nicolas Metzdorf,
- Mme Naïa Wateou,
- Mme Vanessa Wacapo,
- M. Joseph Boewe.

Article 3

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 2

La commission de la législation et de la réglementation générales (CLRG) est composée comme suit :

- Mme Oriane Trolue,
- Mme Omayra Naisseline,
- Mme Maria Waka,
- M. Jean-Albert Wadedeu,
- M. Dominique Fochi,
- M. Nicolas Yamamoto,
- Mme Muriel Malfar-Pauga,
- Mme Laure Moreau,
- M. Lionel Paagalua,
- M. Pascal Vittori,
- Mme Valentine Eurisouke.

Article 4

La commission de l'organisation administrative et de la fonction publique (COAFP) est composée comme suit :

- Mme Odri Wajoka,
- Mme Henriette Tidjine-Hmae,
- Mme Laurie Humuni,
- M. Jean-Patrick Toura,
- Mme Jacinthe Kaichou-Toura,
- Mme Marie-Jo Barbier,
- M. Caël Normandon,
- M. Loïc Basset-Creugnet,
- Mme Marie-Laure Ukeiwe,
- M. Pascal Vittori,
- Mme Nadeige Faivre.

Article 5

La commission des infrastructures publiques, de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la communication (CIPATDDETC) est composée comme suit :

- Mme Omayra Naisseline,
- M. Pierre-Chanel Tutugoro,
- M. Gaston Nedenon,
- M. Jean-Patrick Toura,
- M. Jean-Albert Wadedeu,
- Mme Naïa Wateou,
- M. Levay Roy,
- M. Briec Frogier,
- M. Loïc Basset-Creugnet,
- M. Xavier Rossard,

Délibération n° 2 du 11 juillet 2026

Mise à jour le 07/08/2026

- Mme Wali Wahetra.

Article 6

La commission du travail et de la formation professionnelle (CTFP) est composée comme suit :

- Mme Henriette Tidjine-Hmae,
- Mme Jacinthe Kaichou-Toura,
- Mme Marie-Pierre Goyetche,
- M. Basile Citre,
- M. Gaston Nedenon,
- Mme Amandine Bui-Duyet,
- M. Edwin Billiet,
- M. Lionel Paagalua,
- Mme Guylène Wamedjo,
- M. Xavier Rossard,
- Mme Nadeige Faivre.

Article 7

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 3

La commission de la santé et de la protection sociale (CSPS) est composée comme suit :

- Mme Henriette Tidjine-Hmae,
- M. Joe Atinoua,
- Mme Omayra Naisseline,
- Mme Laurie Humuni,
- Mme Odri Wajoka,
- Mme Naïa Wateou,
- Mme Muriel Malfar-Pauga,
- M. Nicolas Metzdorf,
- Mme Laure Moreau,
- M. Pascal Vittori,
- Mme Valentine Eurisouke.

Article 8

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 4

La commission des sports (CSports) est composée comme suit :

- Mme Laurie Humuni,
- Mme Maria Waka,
- M. Jean-Albert Wadedeu,
- M. Florentin Dedane,
- M. Dominique Fochi,
- Mme Muriel Malfar-Pauga,
- M. Nicolas Yamamoto,

Délibération n° 2 du 11 juillet 2026

Mise à jour le 07/08/2026

- M. Caël Normandon,
- Mme Marie-Laure Ukeiwe,
- Mme Laura Vendegou,
- M. Joseph Boewe.

Article 9

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 5

La commission de l’agriculture et de la pêche (CAP) est composée comme suit :

- M. Florentin Dedane,
- Mme Omayra Naisseline,
- M. Dominique Fochi,
- M. Gaston Nedenon,
- M. Jean-Albert Wadedeu,
- M. Edwin Billiet,
- M. Nicolas Yamamoto,
- M. Lionel Paagalua,
- M. Levay Roy,
- M. Pascal Vittori,
- Joseph Goromido.

Article 10

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 6

La commission de l’enseignement et de la culture (CEC) est composée comme suit :

- M. Joe Atinoua,
- Mme Jacinthe Kaichou-Toura,
- Mme Melia Qenenoj,
- Mme Marie-Pierre Goyetche,
- Mme Odri Wajoka,
- M. Caël Normandon,
- Mme Marie-Laure Ukeiwe,
- Mme Marie-Jo Barbier,
- Mme Laure Moreau,
- M. Xavier Rossard,
- Mme Wali Wahetra.

Article 11

La commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières (CLRRAC) est composée comme suit :

- M. Dominique Fochi,
- Mme Oriane Trolue,
- M. Jean-Albert Wadedeu,

Délibération n° 2 du 11 juillet 2026

Mise à jour le 07/08/2026

- M. Gaston Nedenon,
- M. Basile Citre,
- M. Edwin Billiet,
- M. Levay Roy,
- Mme Marie-Laure Ukeiwe,
- Mme Guylène Wamedjo,
- Mme Vanessa Wacapo,
- M. Joseph Goromido.

Article 12

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 7

La commission des relations extérieures (CRE) est composée comme suit :

- M. Pascal Sawa,
- Mme Oriane Trolue,
- Mme Omayra Naisseline,
- M. Pierre-Chanel Tutugoro,
- M. Mickael Forrest,
- Mme Marie-Laure Ukeiwe,
- Mme Marie-Jo Barbier,
- Mme Laure Moreau,
- Mme Naïa Wateou,
- M. Xavier Rossard,
- Mme Doriane Tjibaou.

Article 13

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 8

La commission des droits de la femme et de la famille (CDFF) est composée comme suit :

- Mme Oriane Trolue,
- Mme Melia Qenenoj,
- Mme Jacinthe Kaichou-Toura,
- Mme Odri Wajoka,
- M. Jean-Patrick Toura,
- Mme Amandine Bui-Duyet,
- Mme Guylène Wamedjo,
- M. Caël Normandon,
- M. Nicolas Yamamoto,
- Mme Laura Vendegou,
- Mme Doriane Tjibaou.

Article 14

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 9

La commission spéciale chargée de la refonte du règlement intérieur (CSRI) est composée comme suit :

- Mme Omayra Naisseline,
- M. Basile Citre,
- M. Florentin Dedane,
- Mme Oriane Trolue,
- M. Jean-Patrick Toura,
- Mme Marie-Jo Barbier,
- Mme Guylène Wamedjo,
- M. Nicolas Yamamoto,
- M. Loïc Basset-Creugnet,
- Mme Virginie Ruffenach,
- Mme Wali Wahetra.

Article 15

La commission spéciale chargée d'identifier et de proposer des solutions pour surmonter les défis actuels de la filière Nickel (CSNickel) est composée comme suit :

- Mme Virginie Ruffenach, présidente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
- Mme Veylma Falaeo,
- M. Jean-Patrick Toura,
- M. Pierre-Chanel Tutugoro,
- Mme Sonia Backes,
- M. Briec Frogier,
- M. Pascal Vittori,
- Mme Vanessa Wacapo,
- Mme Nadeige Faivre,
- M. Joseph Goromido.

Article 16

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 10

La commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est composée comme suit :

- Mme Virginie Ruffenach, présidente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
- Mme Maria Waka,
- Mme Oriane Trolue,
- Mme Omayra Naisseline,
- Mme Laurie Humuni,
- Mme Naïa Wateou,
- M. Gil Brial,
- M. Nicolas Yamamoto,
- Mme Muriel Malfar-Pauga,
- Mme Laura Vendegou,

Délibération n° 2 du 11 juillet 2026

Mise à jour le 07/08/2026

- Mme Valentine Eurisouke.

Article 17

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 11

La commission spéciale auprès du congrès pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux (syndicat) est composée comme suit :

- Mme Virginie Ruffenach, présidente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
- M. Gil Brial,
- Mme Muriel Malfar-Pauga,
- M. Jordan Courtot,
- M. Pascal Vittori,
- Mme Henriette Tidjine-Hmae,
- Mme Odri Wajoka,
- Mme Wali Wahetra,
- Mme Doriane Tjibaou,
- Mme Sandra Hema.

Article 18

Modifié par la délibération n° 6 du 7 août 2026 – Art. 12

La commission spéciale auprès du congrès pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux (patronat) est composée comme suit :

- Mme Virginie Ruffenach, présidente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
- M. Gil Brial,
- Mme Muriel Malfar-Pauga,
- M. Jordan Courtot,
- M. Pascal Vittori,
- Mme Marie-Pierre Goyetche,
- Mme Jacinthe Kaichou-Toura,
- Mme Valentine Eurisouke,
- Mme Wali Wahetra,
- Mme Veylma Falaeo.

Article 19

La délibération n° 437 du 29 août 2024 portant désignation des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein des commissions intérieures et spéciales est abrogée.

Article 20

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibération n° 2 du 11 juillet 2026

Mise à jour le 07/08/2026